Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_35-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 08 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, M. BOUBÉE Pierre-Xavier, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan.

Excusés : M. TILLY Pierre-Louis (procuration à M. BOUBÉE Pierre-Xavier), M. HUMPHRY Laurent (procuration à Mme BELLEC Karine).

Date de convocation

02/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **présents** : 5 **Procuration** : 2 **Votants** : 27

Délibération n°2026-35	Constitution des Commissions municipales

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut former des commissions communales afin d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Municipal.

Il précise également que le Maire en est membre et président de droit et que lors de la première réunion de chacune des commissions, il sera procédé à l'élection d'un vice-président, qui pourra présider ces commissions lorsqu'il sera absent ou empêché.

Il propose de former les commissions suivantes :

Domaine	Nombre de membres (hors Maire)
Ressources municipales et équilibre financier	7
Vie associative et engagement citoyen	7
Éducation, Enfance-Jeunesse et Avenir	8
Aménagement du territoire et habitat	9
Travaux, cadre de vie, mobilités et sécurité	6

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_35-DE

Solidarités, inclusion, logement	6
Transition écologique et protection du territoire	7
Culture, Patrimoine et lien social	7
Information, communication et dialogue citoyen	7
Ressources Humainès, citoyenneté et dynamisme local	8

M. le Maire explique que, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres des commissions communales sont désignés à scrutin secret mais que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

- **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.**

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ (5 votes contre : Mme BELLEC Karine et le pouvoir de M. Laurent HUMPHRY, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan), LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE CRÉER** les commissions suivantes :

Domaine	Nombre de membres (hors Maire)
Ressources municipales et équilibre financier	7
Vie associative et engagement citoyen	7
Éducation, Enfance-Jeunesse et Avenir	8
Aménagement du territoire et habitat	9
Travaux, cadre de vie, mobilités et sécurité	6
Solidarités, inclusion, logement	6
Transition écologique et protection du territoire	7
Culture, Patrimoine et lien social	7
Information, communication et dialogue citoyen	7
Ressources Humaines, citoyenneté et dynamisme local	8

- **DE DÉSIGNER**, dans le respect de la représentation proportionnelle, les membres suivants :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_35-DE

Domaine	Nombre de membres (hors Maire)
Ressources municipales et équilibre financier	LE GRAS Yann AGNIEL Caroline BÉVAN Brendan LE HEN Pierrick GUHUR Mickaël CONAN Sonia BELLEC Karine
Vie associative et engagement citoyen	GUYOMARD Élodie MAGÈS Igor JEHANNO Karine TOULLIOU Romain CONAN Sonia GOURMAND Daniel HUMPHRY Laurent
Éducation, Enfance-Jeunesse et Avenir	GUYOMARD Élodie DAUBERT Émilie BÉVAN Brendan LE DELAIZIR Camille HONORÉ Fanny TESSIER Christelle GROUHEL Sandra LE LIBOUX Anne-Catherine
Aménagement du territoire et habitat	BOUBÉE Pierre-Xavier KERVADEC Corinne LE HEN Pierrick MILLAREC Nathalie

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_35-DE

	TILLY Pierre-Louis GROUHEL Sandra AGNIEL Caroline MAGÈS Igor LE BARON Gilles
Travaux, cadre de vie, mobilités et sécurité	MILLAREC Nathalie BOUBÉE Pierre-Xavier GUHUR Mickaël LE HEN Pierrick MAGÈS Igor SÉVILLER Erwan
Solidarités, inclusion, logement	HONORÉ Fanny GROUHEL Sandra GUHUR Mickaël JEHANNO Karine TESSIER Christelle LE LIBOUX Anne-Catherine
Transition écologique et protection du territoire	LE DELAIZIR Camille MILLAREC Nathalie GUYOMARD Élodie LE HEN Pierrick GOURMAND Daniel BOUBÉE Pierre-Xavier HUMPHRY Laurent
Culture, Patrimoine et lien social	MILLAREC Nathalie MAGÈS Igor TOULLIOU Romain

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_35-DE

	LE DELAIZIR Camille GOURMAND Daniel GUÉGAN Pascal SÉVILLER Erwan
Information, communication et dialogue citoyen	TOULLIOU Romain MAGÈS Igor HONORÉ Fanny LE DELAIZIR Camille GUÉGAN Pascal MILLAREC Nathalie Les membres n'appartenant pas à la majorité municipale ne souhaitent pas désigner un membre
Ressources Humaines, citoyenneté et dynamisme local	LE GRAS Yann KERVADEC Corinne TESSIER Christelle DAUBERT Émilie LE HEN Pierrick GUHUR Mickaël CONAN Sonia BELLEC Karine

La Secrétaire de séance,

Émilie DAUBERT

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.